



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Société des Autoroutes Paris
Normandie (S.A.P.N.)
Société anonyme*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.)
Société anonyme

30, boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.)

30, boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société des Autoroutes Paris Normandie (S.A.P.N.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables applicables :

- aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement en note 2.2. de l'annexe des comptes annuels,
- aux provisions pour maintien en état des ouvrages d'arts concédés en note 2.4. de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 mars 2022

KPMG SA

Romain Mercier

Associé



Comptes sociaux

31 décembre 2021

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	4
1. COMPTE DE RESULTAT.....	4
2. BILAN	5
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	6
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS	7
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	10
2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10
2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE.....	10
2.3. LA METHODE DES ACTIFS PAR COMPOSANTS.....	11
2.4. PROVISIONS POUR MAINTIEN EN ETAT DES OUVRAGES D'ART CONCEDES	11
2.5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	11
2.6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
2.7. STOCKS.....	12
2.8. CREANCES	12
2.9. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12
2.10. EMPRUNTS.....	12
2.11. CONVERSION DES CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES	12
2.12. RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	12
2.13. IMPOTS SUR LES RESULTATS	12
2.14. RISQUES FINANCIERS	12
2.15. CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES.....	13
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE	14
3.1. COMPTE DE RESULTAT	14
3.1.1 <i>Chiffre d'affaires</i>	14
3.1.2 <i>Autres produits d'exploitation</i>	15
3.1.3 <i>Achats et charges externes</i>	15
3.1.4 <i>Charges de personnel</i>	15
3.1.5 <i>Autres charges de gestion</i>	16
3.1.6 <i>Impôts et taxes</i>	16
3.1.7 <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	17
3.1.8 <i>Résultat financier</i>	17
3.1.9 <i>Résultat exceptionnel</i>	17
3.1.10 <i>Participation des salariés</i>	18
3.1.11 <i>Impôt sur les résultats</i>	18
3.2. BILAN	19
3.2.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	19
3.2.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	19
3.2.3 <i>Immobilisations financières</i>	20
3.2.4 <i>Stocks</i>	20
3.2.5 <i>Clients et comptes rattachés</i>	20
3.2.6 <i>Autres créances et comptes de régularisation</i>	20
3.2.7 <i>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</i>	21
3.2.8 <i>Capitaux propres</i>	21
3.2.9 <i>Provisions pour risques et charges</i>	22
3.2.10 <i>Emprunts et dettes financières</i>	23
3.2.11 <i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	24
3.2.12 <i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	24

Comptes sapn

3.2.13	Engagements hors bilan	25
3.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	25
3.3.1	Détermination de la marge brute d'autofinancement	25
3.3.2	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.....	26
3.3.3	Acquisition d'immobilisations.....	26
4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	27
4.1.	CONSOLIDATION COMPTABLE ET INTEGRATION FISCALE	27
4.2.	INDICATEURS COMPTABLES ET FINANCIERS	27
4.3.	LITIGES	27
4.4.	CAHIER DES CHARGES.....	27
4.5.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.....	28
4.6.	HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	29
5.	LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....	30

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	31.12.2021	31.12.2020
Chiffre d'affaires	<i>3.1.1</i>	412 024	353 643
Autres produits	<i>3.1.2</i>	6 310	4 497
Charges d'exploitation		(207 080)	(206 276)
Achats et charges externes	<i>3.1.3</i>	(41 074)	(39 930)
Charges de personnel	<i>3.1.4</i>	(28 736)	(27 818)
Autres charges	<i>3.1.5</i>	(112)	(394)
Impôts et taxes	<i>3.1.6</i>	(35 977)	(34 631)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>3.1.7</i>	(101 181)	(103 502)
Résultat d'exploitation		211 254	151 865
Résultat financier	<i>3.1.8</i>	(32 896)	(39 183)
Résultat courant		178 358	112 682
Résultat exceptionnel	<i>3.1.9</i>	(3 981)	62 615
Participation des salariés	<i>3.1.10</i>	(2 812)	(2 074)
Impôt sur les résultats	<i>3.1.11</i>	(50 048)	(39 096)
Résultat net		121 517	134 127

2. BILAN

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2021	31.12.2020
(en milliers d'euros)			
Immobilisations incorporelles	3.2.1	5 894	5 763
- Amortissements et provisions		(5 648)	(5 554)
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Domaine propre		453	570
- Domaine concédé		3 461 393	3 414 089
- Amortissements et provisions		(2 306 085)	(2 223 481)
Immobilisations financières	3.2.3	377	377
Total actif immobilisé		1 156 384	1 191 765
Stocks et en-cours	3.2.4	1 165	1 164
Clients et comptes rattachés	3.2.5	38 769	31 660
Autres créances et comptes de régularisation	3.2.6	20 311	27 770
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.2.7	7 213	5 247
Total actif circulant		67 458	65 841
TOTAL DE L'ACTIF		1 223 843	1 257 606
PASSIF			
	<i>Note</i> <th style="text-align: right;">31.12.2021</th> <th style="text-align: right;">31.12.2020</th>	31.12.2021	31.12.2020
(en milliers d'euros)			
Capital		14 000	14 000
Primes et réserves		306 000	306 000
Report à nouveau		1 400	1 400
Résultat		121 517	134 127
Subventions d'investissement		26 143	26 880
Provisions règlementées		0	0
Capitaux propres	3.2.8	469 061	482 407
Provisions pour risques et charges	3.2.9	31 476	27 669
Emprunts et dettes financières	3.2.10	636 954	681 250
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.11	17 462	15 464
Autres dettes et comptes de régularisation	3.2.12	68 890	50 817
Total dettes		723 305	747 530
TOTAL DU PASSIF		1 223 843	1 257 606

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	<i>Note</i>	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net		121 517	134 127
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions		105 185	103 569
Plus value / moins value de cession		(173)	(61 676)
Amortissement des subventions d'investissement		(1 197)	(1 172)
Marge brute d'autofinancement	3.3.1	225 333	174 848
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		488	(5 721)
Stock en cours		(1)	15
Dettes d'exploitation et autres dettes		19 532	3 360
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3.3.2	20 018	(2 346)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		245 351	172 501
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	3.3.3	(66 125)	(53 741)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
		301	209
Variation nette des autres immobilisations financières			
		0	10
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(65 824)	(53 522)
Dividendes versés aux actionnaires			
		(134 127)	(125 595)
Augmentation ou réduction de capital			
Subventions d'investissement reçues			
		460	75
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts			
		(66 900)	(79 000)
Autres variations			
		0	61 771
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(200 567)	(142 749)
Variation de trésorerie		(21 040)	(23 770)
Trésorerie d'ouverture			
		(21 820)	1 950
Trésorerie de clôture (1)			
		(42 860)	(21 820)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités			
		7 213	5 247
Concours bancaires courants			
		(3 769)	(3 064)
Comptes courants cash pooling			
		(46 304)	(24 003)
Trésorerie de clôture		(42 860)	(21 820)

(1) Trésorerie de clôture

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Contrat de concession

- ✓ La société Sapn est titulaire d'une convention avec l'État français lui octroyant la concession de 379 kilomètres d'autoroutes dont 377 sont en service au 31 décembre 2021.
- ✓ Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du plan de relance de l'économie, Sapn a signé en 2010 avec l'Etat un engagement d'investissements pour le développement durable, le terme du contrat de concession de Sapn était fixé au 31 décembre 2029.

1.2 Faits marquants

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
 - i) Investissements directs via le Plan de Relance.
 - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
 - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
 - ii) Investissements indirects via :
 - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.

Comptes sapn

- b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 M€. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 M€.
2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
 - i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32.
 - ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.
 3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
 4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)
 5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033 (contre une échéance 2029 pour les deux concessions au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014).

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intégreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui sera compensé par des augmentations de péage supplémentaires de 0,225% pour Sanef et de 0,218% pour SAPN entre 2019 et 2021. Le PIA fera aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 août 2018 après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

1.3 Faits majeurs 2021

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2020 soit +19%, les mesures de confinement en 2021 étant moins strictes que celle de 2020, néanmoins le trafic reste très en deçà du niveau de 2019 soit à -8%.

Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 398 millions d'euros soit une évolution de +59 millions d'euros par rapport à 2020.

L'année 2021 a été également marquée par la signature du décret n°2021-1726 le 21 décembre 2021 approuvant le douzième avenant à la convention de concession de SAPN, il a été publié le 22 décembre 2021 au Journal Officiel.

Cet avenant prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de Sapn sont établis en conformité avec la réglementation comptable en vigueur en France et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

2.2. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de Sanef correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- les immobilisations du domaine concédé

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes décrites dans la note 1, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art) soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les investissements correspondant aux immobilisations « non renouvelables » sont répartis entre les immobilisations correspondant à la construction initiale et les immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts intercalaires et certaines charges directes affectées.

- les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charges d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité, entre trois et dix ans.

<i>Durées d'utilité</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Couches de roulement</i>	<i>10</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 8 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>5</i>
<i>Agencement et installations</i>	<i>8 à 10 ans</i>

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins-value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables », la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

Dans un souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation, et au bilan ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

2.3. La méthode des actifs par composants

Depuis l'exercice 2002, la société applique les dispositions du règlement 2002-10 complété par le règlement 2003-7 du Comité de la Réglementation Comptable : à ce titre elle enregistre en immobilisations et amortit linéairement sur une durée moyenne de dix ans les renouvellements des couches de roulement des chaussées.

2.4. Provisions pour maintien en état des ouvrages d'art concédés

Depuis l'exercice 2011, la société a constitué une provision pour maintien en état des ouvrages d'art concédés. Dans le cadre de sa concession, la société a des obligations contractuelles de maintenance ou de rétablissement des infrastructures de type ouvrage d'art. Sapn a effectué lors de l'exercice 2011 un travail complet d'inventaire des pathologies sur ouvrage d'art nécessitant une réparation, à l'exception de tout élément d'amélioration, et provisionné la meilleure estimation du montant nécessaire pour couvrir cette obligation. Cette opération d'inventaire a été renouvelée au cours des exercices 2018 et 2019 et une nouvelle estimation du risque a été provisionnée.

2.5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

Comptes sapn

2.6. Immobilisations financières

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au coût d'acquisition.

2.7. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

2.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.10. Emprunts

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts engagées au titre des émissions obligataires sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amorties linéairement sur la durée des emprunts concernés, ceux-ci étant remboursés in fine.

2.11. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture. Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte d'écart de conversion et font l'objet d'une provision pour pertes et charges lorsqu'ils traduisent une perte latente.

2.12. Retraites et engagements assimilés

La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan et la variation de ces engagements est comptabilisée en charges de personnel.

2.13. Impôts sur les résultats

La société Sapn ne comptabilise pas d'impôts différés dans ses comptes annuels.

2.14. Risques financiers

La société Sapn opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue.

Comptes sapn

2.15. *Classement des créances et dettes*

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance.

Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

3.1. Compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Péages	397 711	338 271
Chiffre d'affaires hors péage	14 313	15 373
Chiffre d'affaires	412 024	353 643

Détail du chiffre d'affaires hors péage :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Ventes d'abonnements et de services télématiques	1 298	962
Redevances des installations commerciales (a)	7 402	6 838
Ventes de carburants et autres marchandises	61	0
Services Télécom (b)	2 613	2 486
Prestations d'ingénierie (c)	2 939	5 087
Chiffre d'affaires hors péage	14 313	15 373

a) Redevances des installations commerciales

Il s'agit des redevances reçues des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

b) Services télécoms

Ils correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

c) Prestations d'ingénierie

Les services d'ingénierie portent essentiellement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du conseil et prestations de services divers.

3.1.2 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Transfert de charges immobilisées	3 341	1 826
Remboursement de sinistres	1 664	1 639
Locations diverses	214	178
Mise à disposition de personnel	42	108
Produits accessoires divers	1 015	716
Autres produits	33	30
Autres produits d'exploitation	6 310	4 497

3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Energie, fournitures et pièces détachées	(4 460)	(4 211)
Entretien sur infrastructures	(2 577)	(2 278)
Entretien courant	(4 937)	(4 653)
Redevance domaniale	(14 654)	(15 146)
Autres charges et prestations externes	(14 446)	(13 642)
Achats et charges externes	(41 074)	(39 930)

La redevance domaniale instituée par le décret n° 97-606 du 31 mai 1997 est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public.

3.1.4 Charges de personnel**a) Analyse des charges**

Les charges de personnel de la société Sapn se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Salaires et traitements	(19 105)	(18 326)
Charges sociales <u>et engagements sociaux différés (1)</u>	(8 375)	(8 638)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(1 256)	(854)
Charges de personnel	(28 736)	(27 818)

(1) Engagements sociaux différés : Cf. 3.2.9 provisions pour autres charges.

	31.12.2021	31.12.2020
Cadres	30	25
Agents de maîtrise	189	195
Employés	235	255
Effectifs	453	475

Les informations détaillées ci-dessus concernent les effectifs moyens pondérés de la société.

3.1.5 *Autres charges de gestion*

Les « autres charges de gestion » comprennent essentiellement les jetons de présence alloués au cours de l'exercice 2021 pour 40 milliers d'euros et 46 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020. Les pertes sur créances pour 78 milliers d'euros et 56 milliers d'euros en 2020, ainsi que les indemnités accordées aux usagers dans le cadre de transactions au titre des dégâts accidents survenus sur le réseau (76 milliers d'euros en 2021 et 137 milliers d'euros en 2020).

3.1.6 *Impôts et taxes*

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Taxe d'aménagement du territoire	(23 778)	(20 261)
Contribution économique territoriale	(7 670)	(9 909)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(702)	(729)
Autres impôts et taxes	(3 827)	(3 732)
Impôts et taxes	(35 977)	(34 631)

La Contribution économique territoriale (CET), est composée de deux contributions : la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2021 la CET représente 2.816 milliers d'euros au titre de la CVAE et 4.854 milliers d'euros au titre de la CFE y compris le dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe, en fonction de la valeur ajoutée, pour 3.571 milliers d'euros.

La Loi de Finance 2020 adoptée le 28 décembre 2019 a porté le tarif de la taxe d'aménagement du territoire de 7.32 euros à 7.36 euros par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2020, ce taux n'a pas changé en 2021.

3.1.7 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Amortissement pour dépréciation des chaussées	(12 470)	(13 741)
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (autres que chaussées)	(11 326)	(12 195)
Amortissement de caducité des immobilisations	(77 582)	(76 545)
dont :		
Caducité des immobilisations non renouvelables	(77 372)	(75 865)
Caducité des immobilisations renouvelables	(210)	(680)
Dotations nettes aux provisions	196	(1 021)
dont :		
Dotation aux provisions pour révision des Ouvrages d'Art	871	(1 379)
Dotation aux provisions d'exploitation (1)	(3 683)	(2 637)
Reprises de provisions d'exploitation (1)	3 008	2 995
Dotations aux amortissements et provisions	(101 181)	(103 502)

(1) Hors engagements sociaux différés (Cf. Charges de personnel 3.1.4).

3.1.8 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et indexation des emprunts	(33 175)	(39 618)
Intérêts intercalaires immobilisés		
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts		
Autres produits et charges financiers nets	279	435
dont :		
Autres produits financiers	279	435
Autres charges financières	0	(0)
Résultat financier	(32 896)	(39 183)

Les intérêts des emprunts et autres charges assimilées incluent essentiellement des charges d'intérêts et frais sur emprunts, ainsi que des intérêts financiers liés aux avances de trésorerie effectuées auprès de Sanef.

3.1.9 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Plus-values et moins-values de cessions d'immobilisations	173	61 676
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	(5 200)	(178)
Amortissement des subventions d'investissement	1 197	1 172
Autres produits et charges exceptionnels nets	(151)	(56)
dont :		
Autres produits exceptionnels	3	5
Autres charges exceptionnelles	(154)	(61)
Résultat exceptionnel	(3 981)	62 615

En 2020 les plus et moins-values de cession comprennent le résultat de la cession d'Alis, l'opération a fait apparaître une plus-value de 61.543 milliers d'euros.

3.1.10 Participation des salariés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participation des salariés	(2 812)	(2 074)

3.1.11 Impôt sur les résultats

Depuis le 1^{er} juin 2006 Sapn est rattachée au périmètre d'intégration fiscale du groupe dont HIT est la tête. Son résultat est ainsi pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

HIT est seule redevable de l'impôt sur les bénéfices. Chaque filiale intégrée fiscalement contribue à l'impôt, la contribution d'impôt étant calculée sur son résultat propre, déterminé comme si la société était imposée séparément.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Charge d'impôt relative aux opérations de l'exercice	(50 048)	(39 096)
Total	(50 048)	(39 096)

En 2020 la tranche de bénéfice plafonnée à 500.000 euros était imposée à un taux normal réduit de 28%. Le taux normal de 31 % s'appliquait sur les bénéfices au-delà de ce seuil.

En 2021 Le taux normal est porté à 27,5 %, il n'existe plus de plafonnement.

Le taux d'imposition global à l'impôt sur les sociétés passe ainsi à 28,4%.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés. Ils proviennent principalement des intérêts intercalaires immobilisés qui seront réintégrés linéairement sur la durée restant à courir de la concession.

3.2. Bilan

3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	5 894	5 763
Amortissement immobilisations incorporelles	(5 648)	(5 554)
Immobilisations incorporelles	246	210

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les variations s'analysent comme suit :

Valeurs brutes	01.01.2021	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	31.12.2021
(en milliers d'euros)					
Immobilisations incorporelles	5 741	16	0	70	5 827
Immobilisations en cours	23	67		(23)	67
Immobilisations incorporelles	5 763	83	0	48	5 894

Amortissements	01.01.2021	Dotations	Reprises et cessions	Autres	31.12.2021
(en milliers d'euros)					
Amortissement immobilisations incorporelles	5 554	95	0		5 648
Immobilisation incorporelles	5 554	95	0	0	5 648

3.2.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	01.01.2021	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	31.12.2021
(en milliers d'euros)					
Immobilisations du domaine privé	570	30	(147)	0	453
Immobilisations de constructions en service	2 915 676	1 582	(18)	13 157	2 930 397
Immobilisations de construction – Chaussées renouvelables	137 265	(177)	(17 268)	949	120 769
Immobilisations d'exploitation en service	214 626	1 155	(1 373)	4 125	218 534
Immobilisations en cours	146 522	63 450	0	(18 279)	191 693
Immobilisation corporelles	3 414 659	66 042	(18 806)	(48)	3 461 846

Amortissements	01.01.2021	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2021
(en milliers d'euros)				
Amortissements pour dépréciation des immobilisations du domaine privé	376	64	(105)	335
Amortissements pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	179 754	11 168	(1 306)	189 616
Amortissements pour dépréciation - Chaussée renouvelables	78 990	12 470	(17 267)	74 192
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	1 938 095	77 385	(13)	2 015 467
Amortissement de caducité des immobilisations d'exploitation	26 265	210		26 475
Immobilisation corporelles	2 223 481	101 296	(18 691)	2 306 085

3.2.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Participations	373	373
Autres immobilisations financières	4	4
Immobilisations financières	377	377

Au 31 décembre 2021 le poste « participations » comprend 12 milliers d'euros de participation chez Routalis, 343 milliers d'euros de participation chez Centaure Paris Normandie ainsi que 18 milliers d'euros chez Autoroutes Trafic.

3.2.4 Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Stocks et en-cours	1 165	1 164
Dépréciation des stocks	-	-
Stocks et en-cours nets	1 165	1 164

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.5 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Clients - Péages (abonnés,...)	29 766	24 484
Clients - Activités annexes	9 165	7 230
Dépréciation créances douteuses	(162)	(54)
Créances clients et comptes rattachés	38 769	31 660

Les clients « activités annexes » comprennent les produits à recevoir sur les redevances des installations commerciales soit 2.692 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 1.850 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021 les dépréciations concernent essentiellement les clients péages pour 37 milliers d'euros et les clients « télécom » pour 164 milliers d'euros.

3.2.6 Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat et autres organismes publics	12 118	12 425
Autres créances et produits à recevoir	1 196	7 688
Charges constatées d'avance	6 997	7 657
Autres créances et comptes rattachés	20 311	27 770

Comptes sapn

Au 31 décembre 2020 les « autres créances » comprenaient 5.850 milliers d'euros de compte courant fonctionnant dans le cadre de l'intégration fiscale, ce compte est créditeur au 31 décembre 2021. Ce poste comprend également 1.165 milliers d'euros de créances tiers pour remboursement de sinistres intervenus sur le réseau Sapn et la facturation des clients péages due par Bip&Go pour 24 milliers d'euros.

Le poste « créances sur l'Etat et organismes publics » comprend 3.620 milliers d'euros de produits à recevoir de l'Etat au titre du dégrèvement pour plafonnement de la CET (contribution économique territoriale) à 3% de la Valeur ajoutée en 2020 et 2 % en 2021.

Au 31 décembre 2021 les « charges constatées d'avance » comprennent la quote-part de redevance domaniale relative au 1^{er} semestre 2022 pour 6.997 milliers d'euros, ce compte sera soldé au 30 juin 2022 (Cf. 3.1.3).

3.2.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement	2 000	
Disponibilités	5 213	5 247
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7 213	5 247

La société ne détient pas d'actions propres.

3.2.8 Capitaux propres

Le capital social de la société Sapn s'élève à 14.000.000 euros divisé en 101.167.995 actions de même montant.

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	01.01.2021	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions règlementées	Résultat de l'exercice	31.12.2021
Capital	14 000						14 000
Primes d'émission	306 000						306 000
Réserve légale et plus-value LT	1 400						1 400
Report à nouveau							
Résultat 31.12.2020	134 127		(134 127)				(0)
Résultat 31.12.2021	0					121 517	121 517
Subventions d'investissements	26 880			(737)			26 143
Provisions règlementées							
	482 407	0	(134 127)	(737)	0	121 517	469 061

Comptes sapn

	01.01.2020	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	31.12.2020
(en milliers d'euros)							
Capital	14 000						14 000
Primes d'émission	306 000						306 000
Réserve légale et plus-value LT	1 400						1 400
Report à nouveau							
Résultat 31.12.2019	125 595		(125 595)				0
Résultat 31.12.2020						134 127	134 127
Subventions	27 978			(1 098)			26 880
Provisions							
	474 972	0	(125 595)	(1 098)	0	134 127	482 407

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, il n'existe aucun instrument de dilution.

En 2021 Sapn a perçu 460 milliers d'euros de subventions d'investissement et celles-ci ont fait l'objet d'une reprise de 1197 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2020 les subventions d'investissement avaient augmenté de 75 milliers d'euros, la reprise ayant été de 1.172 milliers d'euros.

3.2.9 Provisions pour risques et charges

	31.12.2020	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Autre	31.12.2021
(en milliers d'euros)						
Retraites et engagements assimilés	14 490	0	(915)	0	0	13 575
dont :						
Indemnités de fin de carrière	9 089		(219)			8 870
Mutuelle des retraités	5 188		(681)			4 507
Médailles du travail	213		(15)			198
Litiges	123					123
Révision des Ouvrages d'Art	4 571	620	(871)			4 319
Autres provisions pour risques	6 036	6 594	(1 216)			11 414
Autres provisions pour charges	2 450	1 315	(1 719)			2 046
Provisions pour risques et charges	27 669	8 529	(4 722)	0	0	31 476

Provisions pour retraites et engagements assimilés :

En ce qui concerne le régime des indemnités de fin de carrière, médailles du travail et participation à la mutuelle des retraités, les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe au 31 décembre 2021 sont :

- taux d'actualisation : 1,00 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1^{ère} catégorie),
- taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2,35 %.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2021 au titre des indemnités de fin de carrière est de 8.870 milliers d'euros, hors provision relative à l'accord GEPP (Cf. ci-après « Provisions pour autres charges »).

Comptes sapn

Provisions pour révision des ouvrages d'art :

(Cf. 2.4 et 3.1.7)

Provisions pour autres charges :

Le groupe Sanef a engagé des initiatives pour l'amélioration de sa performance, notamment au travers de l'ouverture de négociations avec les Instances Représentatives du Personnel pour la mise en place d'une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels). Au 31 décembre 2015, la société Sanef a constitué à ce titre une provision pour mesures d'accompagnement de la GEPP 2016-2018.

En fin d'année 2018 le groupe Sanef a rouvert des négociations pour prolonger l'accord GEPP 2016-2018 jusqu'en 2021 et à ce titre Sanef a constitué une provision pour couvrir la période 2019-2021.

Fin 2021 une année supplémentaire a été dotée

3.2.10 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts BNP / Dexia à taux fixe	407 000	473 900
Emprunt SANEF	160 000	160 000
Autres		
sous-total emprunt (capital)	567 000	633 900
Autres dettes	67 753	44 714
sous-total	634 753	678 614
Intérêts courus	2 201	2 636
Total Emprunts et dettes financières	636 954	681 250

Sanef a mis en place fin juillet 2007, pour elle-même et sa filiale Sapn, un financement de 1,5 milliard d'euros arrangé à parts égales par DEXIA Crédit Local et BNP Paribas sous la forme d'un prêt à taux fixe de 17 ans, assorti d'une période de mise à disposition des financements d'une durée de neuf ans. Les remboursements sont échelonnés de 2020 à 2024. Le taux fixe du prêt est de 5,398%.

Le montant total des tirages effectués depuis le 30 juillet 2007 se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	Montant du tirage	Part Sanef	Part Sapn
Total cumulé	1 500 000	947 100	552 900

La société Sapn a procédé lors du dernier trimestre de l'exercice 2015 au refinancement d'une partie de sa dette qui était portée par la « CNA » (Caisse Nationale des Autoroutes). Cette opération a permis de réduire les besoins de refinancement du court terme (notamment la maturité CNA 2018) à un coût inférieur et à diversifier les sources de financement du groupe Sanef.

Ainsi Sapn a racheté les échéances 2018 et partiellement 2017 de la CNA pour un total de 143 millions d'euros alors que Sanef a émis le 16 novembre 2015 une obligation publique de 600 millions d'euros à échéance 10 ans long (16 mars 2026) avec un coupon de 1,875 %. Le financement du rachat par Sapn a été financé par compte courant avec Sanef suite à cette émission obligataire.

Depuis le 30 décembre 2018 l'encours des emprunts CNA est nul.

Comptes sapn

Tableau de l'endettement net :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts et dettes financières	636 954	681 250
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7 213	5 247
Endettement net	629 741	676 003
<i>Variation</i>	<i>(46 262)</i>	<i>(55 667)</i>

Au 31 décembre 2021 l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la société est le suivant :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 5 ans	1 à 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
2022	83 500				83 500
2023		176 000			176 000
2024		147 500			147 500
2025					0
2026		160 000			160 000
Total 31.12.2021	83 500	483 500	0	0	567 000
Total 31.12.2020	66 900	407 000	160 000	0	633 900

Poste « autres dettes » financières :

Au 31 décembre 2021, le poste « autres » est composé principalement d'une avance de l'état pour 17.318 milliers d'euros, outre les dépôts et cautionnements reçus pour 362 milliers d'euros ce poste comprend les comptes courants des sociétés liées dont 46.304 milliers d'euros pour le compte courant avec Sanef. Ce compte courant fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe mise en place en décembre 2004.

3.2.11 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 462	15 464

3.2.12 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dettes sur immobilisations	35 603	27 480
Dettes fiscales et sociales (dont Participation des salariés)	27 813	19 778
Produits constatés d'avance et comptes de régularisation	3 145	3 392
Autres dettes	2 328	167
Autres dettes et comptes de régularisation	68 890	50 817

Comptes sapn

Les dettes fiscales et sociales comprennent 2.812 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de la « Participation des salariés » et 1.064 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de l'Intéressement.

Les « produits constatés d'avance » d'exploitation concernent pour 10 milliers d'euros les redevances d'installations commerciales étalées sur la durée restant à courir des contrats, pour 3.135 milliers d'euros les redevances de mise-à-disposition de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication.

Le poste autres dettes est composé principalement du compte d'intégration fiscal pour 1.060 milliers d'euros.

3.2.13 Engagements hors bilan

a) Engagements reçus

Les engagements reçus concernent pour partie des cautions bancaires sur marchés. Celles-ci sont mises en place par les entreprises de travaux, au titre de leur obligation de bonne fin des travaux ou prestations, commandés par Sapn.

Le poste autre cautions reçues correspond à l'engagement reçu de Sanef correspondant aux tirages effectués depuis 2007 par Sapn, soit 552,9 millions d'euros, dans le cadre du refinancement du groupe.

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Cautions bancaires	11 079	10 579
Autres cautions reçues	552 900	552 900
Total	563 979	563 479

b) Commandes d'immobilisations ou de grosses réparations

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Marchés travaux (signés et non engagés)	32 045	38 258
Total	32 045	38 258

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes en vigueur.

3.3. Tableau des flux de trésorerie

3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,

Comptes sapn

- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,
- la variation des charges à répartir,
- l'indexation des dettes.

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Dotations nettes sur actif immobilisé	105 706	104 063
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-521	-494
Variation des charges à répartir		
Indexation des dettes		
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	105 185	103 569

3.3.2 *Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité*

La variation des intérêts courus non échus et celle des dépôts reçus sont intégrées dans la rubrique « *dettes d'exploitation et diverses* » (flux de trésorerie générés par l'activité).

3.3.3 *Acquisition d'immobilisations*

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Consolidation comptable et intégration fiscale

Sapn entre dans le périmètre de consolidation de la société Sanef pour l'établissement des comptes consolidés effectués par cette société. Sapn est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans le groupe HIT, lui-même consolidé chez Abertis, Espagne.

Depuis le 1er juin 2006, la société Sapn entre dans l'intégration fiscale du groupe HIT. Conformément à la convention d'intégration fiscale conclue et à l'article 223 A du CGI, le principe général de neutralité, consistant à ce que soit mis à la charge de Sapn par HIT le montant des impôts dont Sapn aurait dû s'acquitter envers le Trésor Public si elle n'était pas devenue membre du Groupe intégré, est appliqué.

4.2. Indicateurs comptables et financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Valeur ajoutée	375 940	317 178
Excédent brut d'exploitation	310 338	254 613
Marge EBE	75,32%	72,00%
EBITDA ⁽¹⁾	308 693	253 177
Marge EBITDA	74,92%	71,59%
Marge brute d'autofinancement	225 333	174 848

(1) Résultat d'exploitation corrigé de la charge de participation et hors dotations aux amortissements et aux provisions.

4.3. Litiges

La société Sapn est partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Sapn considère qu'au 31 décembre 2021, aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

4.4. Cahier des charges

La convention de concession principale et le cahier des charges y annexé constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et la société Sapn. Ils régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

Comptes sapn

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité,
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution,
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager,
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration du contrat,
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs,
- la faculté de l'Etat de racheter les contrats de concession pour motif d'intérêt général à compter du 1^{er} janvier 2013.

4.5. Informations sur les parties liées

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la Sapn sont :

- l'actionnaire majoritaire de la société, Sanef à hauteur de 99.97 %.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis Infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert.

Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. Sanef par un contrat signé le 22 juin 2017 s'engage à transférer à la SAPN une sous licence d'utilisation du savoir-faire et de l'assistance technique associée d'Abertis dans le domaine autoroutier. En contrepartie SAPN s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1 juillet 2017.

Le compte courant de HIT dans le poste « autres dettes » de Sapn au 31 décembre 2021, d'un montant de 1.060 milliers d'euros, représente le solde de la contribution d'impôt sur les sociétés due au titre de l'exercice 2021, à HIT tête de groupe fiscal, soit 50.013 milliers d'euros diminué du montant des contributions aux acomptes d'impôt versées par Sanef au titre de l'exercice pour 48.953 milliers d'euros.

Les comptes courants des postes :

- « autres dettes », soit Sanef 46.304 milliers d'euros est un compte de « cash pooling » fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe, et 209 milliers d'euros de compte courant Bip&Go.
- « autres créances », soit Sanef pour 4 milliers d'euros.

Le poste « dettes fournisseurs » comprend les comptes de Bip & Go pour un montant de 2.024 milliers d'euros, Sanef pour 8.526 milliers d'euros, et Eurotoll pour 24 milliers d'euros.

Comptes sapn

Dans le poste « clients et comptes rattachés » figurent le compte Sanef pour un montant de 810 milliers d'euros, le compte Eurotoll pour 4.427 milliers d'euros dont 2.203 milliers d'euros de factures à établir, le compte Bip & Go pour 156 milliers d'euros.

En 2021, Sapn a enregistré des intérêts pour 3.257 milliers d'euros au titre du prêt consenti par Sanef (cf. 3.2.3). .

Les relations avec les autres filiales et participations ne portent pas sur des montants significatifs.

4.6. *Honoraires de commissariat aux comptes*

Le cabinet KPMG agit en tant que commissaire aux comptes de la société au 31 décembre.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus, au titre du contrôle légal des comptes et des prestations entrant dans les diligences liées à cette mission, ainsi qu'au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) se montent à un total de 30 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021.

5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote part capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Valeur nette	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
(montants en milliers d'euros)								
Participations								
- Centaure Paris Normandie	(*)	700	1 327	49,00%	343	343	737	(62)
- Routalis	(*)	40	4	30,00%	12	12	11 341	969
- Autoroutes Trafic	(*)	349	147	5,16%	18	18	2 196	374

(*) Eléments chiffrés connus au 31 décembre 2020

Le cas échéant le capital et les autres capitaux propres des sociétés étrangères, hors zone euros, sont exprimés en devises (en milliers).

(1) Non compris le résultat de l'année.